



Pôle Ressources  
Assemblées

**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 30 juin 2021 (18h30)  
Salle Montgolfier - Hôtel de Ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	22
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	24/06/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Nadège COUZON

Etaient présents : Edith MANTELIN, Antoinette SCHERER, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPAHET, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Gracinda HERNANDEZ, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Laura MARTINS PEIXOTO, Catherine MICHALON, Jamal NAJI, Eric PLAGNAT, Simon PLENET.

Pouvoirs : Aurélien HERRERO (pouvoir à Antoinette SCHERER), Claudie COSTE (pouvoir à Nadège COUZON), Jérémy FRAYSSE (pouvoir à Catherine MICHALON), Romain EVRARD (pouvoir à Juanita GARDIER), Catherine MOINE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Cyrielle BAYON (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELIDI), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Edith MANTELIN), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à François CHAUVIN), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Sophal LIM).

**CM-2021-126 - AFFAIRES IMMOBILIERES ET FONCIERES - ACQUISITION  
FONCIÈRE DE LA PARCELLE CADASTREE BL 1034 ET SISE 82 CHEMIN DE  
PRADE 07100 ANNONAY AUPRÈS DE L'INDIVISION CAILLET**

***Rapporteur : Monsieur François CHAUVIN***

Monsieur Joël CAILLET, mandataire de l'indivision CAILLET, a sollicité la commune d'Annonay pour la cession de la parcelle cadastrée BL 1034, d'une surface de 348 m<sup>2</sup>, sise au 82 Chemin de Prade à Annonay et dont l'indivision est propriétaire.

Cette parcelle est issue de la subdivision en quatre lots d'une parcelle originelle cadastrée BL 235, dont trois lots sont conservés par les propriétaires, et le quatrième constituant l'emplacement réservé relatif à l'élargissement du Chemin de Prade prévu au Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 13 juin 2019.

Les services de France domaines ont estimé la valeur vénale cette parcelle au montant de 16 000 € (seize mille euros) soit environ 46 € (quarante-six euros) toutes taxes comprises le mètre carré conformément à l'avis rendu le 12 février 2021.

Aux termes des négociations et par courrier du 22 mars 2021, l'indivision CAILLET accepte de céder à la commune d'Annonay la parcelle cadastrée BL 1034 moyennant le prix toutes taxes comprises de 16 000,00 €. Les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur.

**VU** le courrier du 22 mars 2021 émanant de l'indivision CAILLET et portant acceptation de l'offre d'achat émise par la commune d'Annonay,

**VU** l'article L1311-11 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Annonay approuvé le 13 juin 2019,

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle cadastrée BL 1034, d'une superficie de 318 m<sup>2</sup> sis 82 Chemin de Prade 07100 Annonay et ce, pour un montant 16 000,00 TTC,

**PRECISE** que les frais de notaires seront supportés par la commune d'Annonay,

**APPROUVE** les éventuelles servitudes incombant à la commune d'Annonay,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la régularisation de cette transaction.

Fait à Annonay le : 01/07/21

Affiché le : 01/07/21

Transmis en sous-préfecture le : 08/07/21

Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Simon PLENET



REÇU À LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

08 JUIL. 2021



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Le 12/02/2021

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA LOIRE**

*Pôle Ressources et Gestion État*

*Pôle d'évaluation domaniale*

*11 rue Mi-carême - BP 502*

*42 007 SAINT-ETIENNE Cedex 1*

*Téléphone : 04 77 47 86 98*

*Mél. : [ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)*

**POUR NOUS JOINDRE :**

*Affaire suivie par : Sébastien LASSON*

*Téléphone : 04 77 47 85 95*

*courriel : [sebastien.lasson@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sebastien.lasson@dgfip.finances.gouv.fr)*

*Réf. DS : 3283398*

*Réf Lido : 2021-07010V0013*

**VILLE D'ANNONAY**

**1 RUE DE L'HOTEL DE VILLE – BP 133**

**07 104 ANNONAY CEDEX**

**AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : Parcellle non bâtie**

**ADRESSE DU BIEN : 82 chemin de Prade – 07 100 ANNONAY, parcelle cadastrée BL 1034  
d'une contenance de 348 m<sup>2</sup>**

**VALEUR VÉNALE : LA VALEUR VÉNALE DE CE BIEN EST ÉVALUÉE À 16 000 € SOIT ENVIRON 46 € / m<sup>2</sup>**

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écartier de cette valeur.*

## **1 - SERVICE CONSULTANT**

### **Ville d'Annonay**

Affaire suivie par :M. Jérémy LADET - [jeremy.ladet@annonay.fr](mailto:jeremy.ladet@annonay.fr)

## **2 - DATE**

de consultation :06/01/2021

de réception : 06/01/2021

de visite : Pas de visite

de dossier en état : 06/01/2021

## **3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

L'indivision CAILLET est propriétaire de la parcelle cadastrée BL 1034 constituant l'emplacement réservé N°3 en vue de l'élargissement du chemin de Prade au PLU de la commune d'Annonay.

Le mandataire de l'indivision sollicite la collectivité en vue de régulariser la rétrocession de cette parcelle en fixant le prix de cette emprise à 80 € / m<sup>2</sup>.

Une estimation par les services du Domaine de la valeur vénale de ce terrain est demandée par la commune dans le cadre de cette rétrocession.

## **4 - DESCRIPTION DU BIEN**

Commune d' **Annonay**, 82 chemin de Prade, parcelle cadastrée **BL 1034 d'une contenance de 348 m<sup>2</sup>** :

Terrain nu non viabilisé en bordure du chemin de Prade.

## **5 - SITUATION JURIDIQUE**

-nom du propriétaire : Indivision CAILLET

-bien libre d'occupation

## **6 - URBANISME - RÉSEAUX**

Zone UC au PLU de la commune d'Annonay

Emplacement réservé N°3 pour l'aménagement du chemin de Prade

## 7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

L'évaluation est effectuée par comparaison avec des transactions constatées sur le marché immobilier local pour des biens similaires.

**Compte tenu de ses caractéristiques physiques et légales, la valeur vénale de ce bien est estimée à 16 000 €, soit environ 46 € / m<sup>2</sup>.**

## 8 - DURÉE DE VALIDITÉ

1 an

## 9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques  
et par délégation,



Sébastien LASSON  
Inspecteur des Finances publiques

APPROBATION : 13 juin 2019

MODIFICATION :



# Plan Local d'Urbanisme

## 6 Liste des emplacements réservés

## PLU de la Ville d'Annonay - Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Bénéficiaire	Superficie en m <sup>2</sup> (à titre indicatif)
1	Extension du groupe scolaire de Vissenty	Ville d'Annonay	1687
2	Aménagement du chemin de la Convalescence (emprise de 8 m maximum)	Ville d'Annonay	1396
3	Aménagement du chemin de Prade (emprise de 8 m maximum)	Ville d'Annonay	606
4	Aménagement de la rue Alphonse Daudet (emprise de 8 m maximum)	Ville d'Annonay	284
5	Aménagement de la rue Saint-Prix Barou	Ville d'Annonay	191
6	Aménagement d'une voie de liaison entre Déchargevin et la Côte Barlet (emprise de 8 m maximum)	Ville d'Annonay	2905
7	Prolongement de la rue Mathieu Duret jusqu'à la rue de la Paix	Ville d'Annonay	2345
8	Aménagement d'un cheminement pour les modes de déplacements doux le long de la rue Mathieu Duret	Ville d'Annonay	1349
9	Aménagement du chemin des Seux depuis la voie communale n°8 jusqu'au lieu-dit Grand Mûrier (emprise de 8 m maximum)	Ville d'Annonay	930

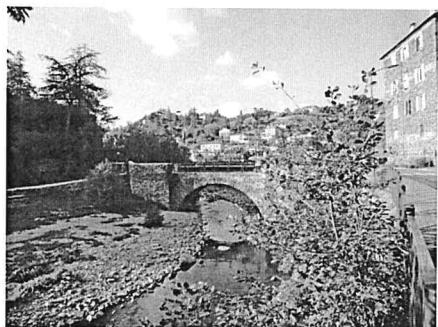


N°	Objet	Bénéficiaire	Superficie en m <sup>2</sup> (à titre indicatif)
10	Aménagement du chemin de Pantu pour les modes doux	Ville d'Annonay	2509
11	Aménagement de la corniche de Montmiandon pour les modes doux (emprise de 9 m maximum)	Ville d'Annonay	5765
12	Aménagement du chemin de Chamieu (emprise de 10 m maximum)	Ville d'Annonay	396
13	Aménagement de la voie communale n°2 de Boucieu pour les modes doux (emprise de 10 m maximum)	Ville d'Annonay	1652
14	Aménagement de la voie communale n°202 de Chatinais (emprise de 8 m maximum)	Ville d'Annonay	1045
15	Aménagement du chemin de Mirecouly et de l'antenne vers le chemin rural	Ville d'Annonay	338
16	Aménagement de la rue Henri Guironnet	Ville d'Annonay	166
17	Aménagement de la rue de la Fontaine (emprise de 8 m maximum)	Ville d'Annonay	674
18	Liaison piétonne école Fond Chevalier – Gare Routière (largeur 2 m) Localisation : rue Fond Chevalier – rue Etienne Frachon – avenue Jean Jaurès	Ville d'Annonay	356

N°	Objet	Bénéficiaire	Superficie en m <sup>2</sup> (à titre indicatif)
19	Liaison douce école Fond Chevalier – commerces Bel Air (largeur 3 m) Localisation : chemin du haut de la Croizette – allée de Beauregard	Ville d'Annonay	715
20	Liaison douce Chatinais – Les Seux à l'Ouest du Montmiandon pour le bétail (largeur 4 m) Localisation : chemin du Sommet – chemin Cros Murier	Ville d'Annonay	3700
21	Liaison douce pour accéder au Montmiandon depuis le Nord par un sentier (largeur 2 m) Localisation : chemin des Seux – cime de Montmiandon	Ville d'Annonay	4808
22	Liaison douce Varagnes – Montmiandon (largeur 4 m) Localisation : chemin des Seux – chemin du Grand Murier	Ville d'Annonay	1657
23	Liaison douce Six-Chemin – Boulieu (largeur 4 m) Localisation : chemin de Charlieu	Ville d'Annonay	3061

N°	Objet	Bénéficiaire	Superficie en m <sup>2</sup> (à titre indicatif)
24	Liaison douce La Lombardière – Marenton (largeur 5 m) Localisation : chemin de Pailleras – chemin de Poulet	Ville d'Annonay	290
25	Liaison piétons/cycles (largeur 3 m) Localisation : chemin de Porte Broc – avenue Daniel Mercier	Ville d'Annonay	676
26	Liaison cycles entre Vissenty et collèges et lycées (largeur comprise entre 3 et 4 m) Localisation : chemin Louis Pise – voie ferrée – chemin de Saint-Denis	Ville d'Annonay	2656
27	Liaison douce Vissenty Ouest – voie ferrée – école de Vissenty Localisation : chemin de La Rivoire – chemin Louis Pise- rue Alphonse Daudet	Ville d'Annonay	1212
28	Accès pour les piétons à l'école de Vissenty (largeur comprise entre 3 et 4 m) Localisation : rue Victor Hugo – impasse de la Fontaine	Ville d'Annonay	580
29	Itinéraire Véloroute Voie Verte par le Rio Poulet Localisation : route de la roche Péréandre – voie ferrée	Ville d'Annonay	2942





46 rue de la télématique  
CS 40801 – 42952 Saint-Etienne CEDEX 1  
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09  
mail : [epures@epures.com](mailto:epures@epures.com) – Web : [www.epures.com](http://www.epures.com)

***JOEL CAILLET***  
***AVOCAT***

**Cabinet principal**  
15 Place du 8 Mai 1945  
73000 CHAMBERY  
Tél.04.79.85.70.05  
Fax.04.79.70.51.42

**Cabinet secondaire**  
Le Cyclamen  
25 avenue du Petit Port  
73100 AIX LES BAINS  
Tél.04.79.88.28.17

15 Place du 8 Mai 1945	73000 CHAMBERY
Tél.04.79.85.70.05	Fax.04.79.70.51.42
<b>MAIRIE d'ANNONAY</b>	
<b>COURRIER REÇU</b>	
25 MARS 2021	
N° 144695	
ORIGINAL	DT
Instructeur	
COPIES	

**Monsieur le Maire  
MAIRIE d'ANNONAY  
2 Rue de l'Hôtel de ville  
07100 ANNONAY**

CHAMBERY, le 22 mars 2021

LRAR n° 1A 369 321 2692 3

JC/OS

 INDIVISION CAILLET

**Monsieur le Maire,**

Je vous écris en ma qualité de mandataire de l'indivision CAILLET, dont je fais partie, propriétaire du terrain cadastré BL 235, pour lequel il a été fait droit à une demande de déclaration préalable qui a abouti à sa division en trois lots, cadastrés N° 1031, 1032 et 1033.

Un quatrième lot, cadastré N° 1034, constitue un emplacement réservé pour l'élargissement du Chemin de Prade.

Ce lot doit être rétrocédé à la commune d'ANNONAY.

Par courrier du 17 mars dernier, vous m'indiquez que la collectivité ne s'oppose pas à l'acquisition de cette emprise foncière, mais au prix global de 16000€.

Après avoir consulté les indivisaires que je représente qui souhaitent désormais en terminer avec ce dossier qui n'a trop duré, je vous indique que nous acceptons votre offre, bien que le prix en soit inférieur à ce que nous aurions souhaité.

Je vous saurai donc gré de bien vouloir faire le nécessaire pour que l'acte de vente soit établi au plus vite.

Le notaire que nous avons choisi est Maître Benjamin DE L'HERMUZIERE, déjà en charge des ventes des terrains voisins

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

JOEL GAILLARD